



Droit d'auteur logiciel

Par **Sajreborn**, le **03/11/2022** à **12:32**

Bonjour,

Je voulais savoir si une personne a une idée de projet logiciel, exemple créé un logiciel de saisie, et que moi je développe, qui a les droits, celui qui a l'idée ou celui qui l'a conçu ou les deux? Au cas où c'est celui qui a l'idée qui a la paternité, comment procéder pour m'entendre avec lui pour vendre le logiciel à d'autres si ça peut être utile à d'autres?

Merci

Par **Visiteur**, le **04/11/2022** à **09:11**

Bonjour

Un auteur, a des droits patrimoniaux en contrepartie de l'exploitation du software, il détermine comment celui-ci est exploité.

Le concepteur a également des droits

<https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/protger-une-creation/protection-logiciel/>